

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 mai 2022.

PRESENTS :

BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BURLLOT David a donné pouvoir à VITEL Fabien,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry,

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège LE GUEN

Délibération n°2022-041

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 8

AFFAIRES CULTURELLES

PHOTOS AERIENNES PAR DRONE DE LAMBALLE-ARMOR

L'Association Comptoir des Arts de Lamballe-Armor souhaite faire une série de photos par drone de Lamballe-Armor. 4 demi-journées seront consacrées à ce travail, ce qui représentera entre 20 et 28 sites différents. Ces photos seront, ensuite, retraitées par l'Association, en vue notamment d'en extraire 20, qui seront exposées autour du Plan d'Eau de la Ville Gaudu.

L'Association souhaite remettre à la Ville une copie, sur clé USB, de l'ensemble des photos réalisées en vue de leur utilisation sur les différents supports édités par la Collectivité. Elle sollicite pour mener à bien ce projet, dont le coût total est de 5 117€ TTC, une participation de la Ville.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- FIXE la participation communale à ce projet photographique de l'Association Comptoir des Arts à hauteur de 2 500 € TTC
- DIT que cette somme sera prise en charge sur le budget du Service Culture,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes correspondants et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le . **30 MAI 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **30 MAI 2022**

De l'affichage le **30 MAI 2022**

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET